

COMMUNE de LACANAU
Département de la GIRONDE
Arrondissement de LESPARRE-MEDOC
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : le 23 février 2023

### REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 1er mars 2023

## L'an deux mille vingt-trois, le 1er du mois de mars à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents: 18

M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Hélène LEBLANC et M. Cyril CAMU, Conseillers municipaux.

# Absents et représentés : 9

M. Philippe WILHELM, qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE;

Mme Corinne FRITSCH, qui a donné procuration à M. Patrick MORISSET;

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER;

Mme Victoria FUSTER, qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY;

M. Maxime PELLICER, qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU;

Mme Anne ESCOLA, qui a donné procuration à Mme Prune MARZAT;

Mme Michèle VIGNEAU, qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET;

Mme Lydia LESCOMBE, qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS;

Mme Hélène CROMBEZ, qui a donné procuration à Mme Hélène LEBLANC.

M. Patrick MORISSET est élu secrétaire de séance.

# N° DL01032023-09 : Avenant n°1 au contrat de délégation de service public de l'eau potable

Rapporteur: Monsieur Jérémy BOISSON

Comme suite à l'audit engagé en 2022 et comme l'autorise l'article 41 du contrat de délégation de service public de l'eau potable signé le 1er mai 2017, une révision du contrat peut intervenir cinq ans après sa signature.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le projet d'avenant (en annexe) qui a pour objet de clarifier, modifier ou compléter les points suivants du contrat :

- La notion d'intervention d'urgence
- La définition des travaux de renouvellement et de grosses réparations et leur répartition entre Collectivité et Délégataire sont à préciser
- La date de valeur des indices de base de la rémunération du délégataire et du compte de renouvellement
- La nature et le montant des investissement et études à mener par le Délégataire
- Conditions d'accueil des usagers du service
- Mise à jour de l'inventaire et du plan de renouvellement
- Proposition de nouveaux services de télérelève des compteurs d'eau destinés aux usagers

Cet avenant est sans conséquence financière sur l'équilibre du contrat.

**VU** l'avis de la commission finances rendu lors de sa réunion du 22 février 2023 ;

VU l'avis de la commission voirie, réseau et bâtiments rendu lors de sa réunion du 21 février 2023.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré:

#### **ARTICLE 1**

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public de l'eau potable et ses annexes.

### **ARTICLE 2**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation du service public de l'eau potable et ses annexes.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

ait et delibere les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme. Télétransmis le : 0 6 MAR. 2023 N° 033 213 302

Le Maire

**Laurent PEYRONDET** 

orme que la présente délibération peut faire Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acti l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Public le 06 MARS 2023

Tolehousmis à la Soul de lespora medar le 06 MARS 2023